



Direction générale du travail

Bilan des conditions de travail en 2021

Sommaire

Introduction.....	3
Combien d'accidents et de maladies au travail ?	5
Les accidents du travail	5
Les accidents sur le trajet du travail.....	5
Les maladies professionnelles	6
Les accidents et les maladies au travail dans le monde agricole	6
3 exemples d'amélioration des risques au travail	7
Protéger la santé mentale des travailleurs.....	7
Éviter les accidents de la route	8
Diminuer les poussières dans certains locaux	8
Les étapes de la loi du 2 août 2021	9
1. La signature de l'Accord National Interprofessionnel ou ANI.....	9
2. Le vote de la loi du 2 août 2021	10
3. La création du Comité National de Prévention et Santé au Travail	11
4. Les textes sur la Prévention de la Désinsertion Professionnelle	12

L'impact de la Covid-19 sur le travail en 2021	13
Beaucoup de documents pour aider les entreprises	13
L'aide aux entreprises pour faire du télétravail.....	14
L'action des services de prévention	15
Le quatrième Plan Santé au Travail ou PST 4 pour les années 2021 à 2025.	16
Lutter contre les accidents graves et mortels	17
D'autres travaux se poursuivent pour améliorer les conditions de travail..	18
Au niveau national	18
Au niveau régional	18
Dans les secteurs professionnels et dans les entreprises.....	18

Introduction

Pierre Romain est le Directeur Général du Travail au ministère chargé du travail.

Il explique que 2 sujets sont très importants pour ce ministère :

- **les conditions de travail dans les entreprises**,
par exemple quand un travail se fait la nuit,
ou quand un travail se fait dehors.
- **la santé au travail**,
par exemple pour éviter une maladie
quand un salarié utilise un produit dangereux,
ou éviter le stress au travail.



Pour améliorer ces 2 sujets, il faut faire de la **prévention**.
La **prévention au travail**, ce sont toutes les actions pour :

- éviter d'avoir une maladie liée au travail,
- éviter un accident au travail ou sur le trajet du travail.



A partir 2019, le ministère chargé du travail a réuni les **partenaires sociaux** pour améliorer la santé au travail.

Les **partenaires sociaux**, ce sont :

- les syndicats de travailleurs,
c'est-à-dire les représentants des travailleurs
dans l'entreprise
- les représentants des patrons

Pour améliorer la santé au travail,
le ministère du travail a :

- signé en décembre 2020
un accord avec les partenaires sociaux.
Cet accord s'appelle
un **Accord National Interprofessionnel** ou **ANI**.
Le mot interprofessionnel veut dire
que cela concerne tous les métiers.
- préparé une loi importante :
c'est la loi du 2 août 2021.
- préparé un programme de travail
pour les années 2021 à 2025 :
ce plan s'appelle **PST 4**.



La loi du 2 août 2021 a plusieurs objectifs, par exemple :

- mieux prévoir les risques pour la santé des travailleurs
- faire plus attention aux salariés qui sont fragiles,
par exemple les salariés qui reviennent d'une longue maladie
- mieux informer sur notre santé.

Combien d'accidents et de maladies au travail ?

Les accidents du travail

1 accident du travail sur 2
concerne la **manutention manuelle**.

La **manutention manuelle**, c'est par exemple
quand une ou plusieurs personnes portent,
transportent ou déplacent un objet.

1 accident du travail sur 3
concerne les chutes au travail.

Au total, plus de 600 000 accidents du travail
ont eu lieu en 2021.
C'est moins élevé qu'en 2019,
avant la Covid-19.



Les accidents sur le trajet du travail

Presque 90 000 accidents de trajet
ont eu lieu en 2021.
C'est moins élevé qu'en 2019,
avant la Covid-19.

De plus en plus d'accidents de trajet
ont lieu avec des vélos ou des trottinettes.



Les maladies professionnelles

La grande majorité des maladies professionnelles sont des **troubles musculosquelettiques**, aussi appelés **TMS**.

Ce sont des douleurs ou des mouvements difficiles au niveau, par exemple :

- du poignet et de la main
- de l'épaule
- du coude
- éventuellement des douleurs dans le dos ou les genoux



Il y a eu presque 50 000 maladies professionnelles en 2021.

C'est moins élevé qu'en 2019, avant la Covid-19.

Les accidents et les maladies au travail dans le monde agricole



Il y a eu plus de 80 000 accidents et maladies au travail en 2021 dans le monde agricole.

Les chiffres pour les accidents sont stables, mais ils augmentent pour les maladies professionnelles.

3 exemples d'amélioration des risques au travail

Protéger la santé mentale des travailleurs

Une enquête de l'agence Santé Publique France montre qu'en 2021, 1 Français sur 5 souffre de dépression ou d'anxiété.



Le ministère chargé du travail veut éviter la souffrance au travail.

Il s'en occupe grâce :

- à la loi du 2 août 2021
- au quatrième **Plan Santé au Travail** ou **PST 4**.

En septembre 2021 a eu lieu une grande réunion nationale appelée les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie.



Vous pouvez retrouver plus d'informations sur ces Assises en cliquant sur le lien internet :

<https://solidarite-sante.gouv.fr/actualites/evenements/assises-de-la-sante-mentale-2021>

Éviter les accidents de la route

Les accidents de la route sont la 1^{ère} cause de mort au travail.



En 2021, lors d'un déplacement lié au travail :

- 12 600 personnes ont eu un accident
- 454 personnes ont été tuées

Les accidents de la route sont un des principaux risques d'accidents au travail.

Éviter les accidents de la route au travail est une des priorités du 4^e Plan Santé au Travail ou **PST 4**.

Diminuer les poussières dans certains locaux

Le ministère en charge du travail a publié un décret le 23 décembre 2021.

Ce décret dit qu'il faut diminuer la quantité de poussières dans certains locaux de travail.



Les étapes de la loi du 2 août 2021

1. La signature de l'Accord

National Interprofessionnel ou ANI

Les **partenaires sociaux** ont signé

l'Accord National Interprofessionnel ou ANI

le 9 décembre 2020



L'ANI dit qu'il faut :

- diminuer les situations au travail avec un risque sur la santé comme des accidents et des maladies
- avoir de bonnes conditions de travail pour garder les travailleurs en bonne santé et avoir des entreprises fortes
- éviter que des travailleurs quittent leur travail :
 - pour des raisons de santé au travail
 - pour des raisons de santé personnelle
 - ou parce qu'ils ne peuvent plus faire leur travail correctement.



Le ministère appelle cela la **désinsertion professionnelle**.

L'ANI dit qu'il faut éviter

la **désinsertion professionnelle**.

2. Le vote de la loi du 2 août 2021

2 députées ont préparé un projet de loi à partir de l'ANI.

Les députés et les sénateurs ont discuté

du projet de loi sur la prévention

des risques au travail.

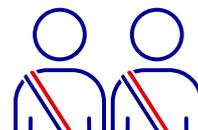
Ils ont proposé des améliorations au projet de loi.

Les députés et les sénateurs ont voté la loi le 2 août 2021

Cette loi est importante car elle permet :

- de faire plus de **prévention** des risques au travail,
- d'avoir des outils plus modernes pour faire de la **prévention au travail**,
- de mieux informer les salariés sur la santé au travail,
- d'aider les petites entreprises qu'on appelle les **TPE-PME** à faire de la prévention des risques au travail,
- de faire de la **Prévention** de la **Désinsertion Professionnelle** ou **PDP**.

En janvier 2023, 40 actions pour appliquer la loi ont été publiées.



3. La création du Comité National de Prévention et Santé au Travail

Ce comité a été créé le 26 décembre 2021.

Il réunit les **partenaires sociaux**.

Les **partenaires sociaux**, ce sont :

- les syndicats de travailleurs,
c'est-à-dire les représentants des travailleurs
dans l'entreprise
- les représentants des patrons

Le comité réfléchit et fait des propositions sur tous les éléments importants pour appliquer la loi du 2 août 2021.



4. Les textes sur la Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Le 17 mars 2022, le ministère chargé du travail a publié 12 décrets.

Ces décrets précisent comment garder au travail des travailleurs qui :

- ont un problème de santé
- sont atteints d'un handicap
- ont des difficultés dans leur poste de travail



Le ministère a également créé :

- des questions-réponses sur la **Prévention de la Désinsertion Professionnelle ou PDP**,
- des groupes de réflexion et d'action pour faire de la **PDP**.

1 à 2 millions de travailleurs ont un risque de **désinsertion professionnelle** à cause d'un problème de santé ou d'un handicap.



Cela représente entre 5 et 10 travailleurs sur 100.

L'impact de la Covid-19 sur le travail en 2021

Beaucoup de documents pour aider les entreprises

Au moment de la Covid-19, il a fallu adapter les règles de travail en entreprise.

Le ministère en charge du travail a donné souvent de nouvelles règles pour suivre l'évolution de l'épidémie.

Le ministère a publié :

- 57 fiches et guides pour aider les patrons et les travailleurs dans chaque domaine d'activité
- des documents simples à lire, sous la forme de questions-réponses sur beaucoup de sujets, par exemple :
 - la vaccination
 - le droit du travail pendant le confinement
 - le télétravail...



L'aide aux entreprises pour faire du télétravail

8 domaines professionnels, ou branches professionnelles ont signé des accords sur le télétravail.

On appelle ces accords des accords de branches.

D'autres accords ont été signés.

Ils portent sur des sujets comme :

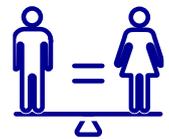
- l'emploi des personnes en situation de handicap
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- la qualité de vie au travail

Ces accords disent tous que le travailleur doit être d'accord pour travailler à distance.

Plus de 6 000 accords en entreprise ont été signés en 2021.

2 accords sur 3 parlent du télétravail.

1 accord sur 6 parle du **droit à la déconnexion**, c'est-à-dire qu'un travailleur a le droit d'éteindre son ordinateur ou son téléphone professionnel, par exemple le soir et le week-end.



L'action des services de prévention

Les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises, qu'on appelle les **SPSTI** ont beaucoup participé à la lutte contre l'épidémie de la Covid-19.



Ils ont par exemple :

- fait plus de 40 000 tests Covid-19 en 2021
- fait plus 20 000 certificats d'isolement à des personnes vulnérables en 2021.

Les personnes vulnérables avaient un risque d'avoir une forme une forme grave de Covid-19.

Elles pouvaient ne pas aller au travail.

- réalisé plus de 125 000 actions en entreprises liées à la Covid-19.

Le quatrième Plan Santé au Travail ou PST 4 pour les années 2021 à 2025

Le **PST 4** propose des améliorations
pour la santé au travail de 2021 à 2025, par exemple :

- mieux repérer les principaux risques pour la santé
- mieux faire le lien entre la santé au travail et la santé dans la vie de tous les jours
- réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans la santé au travail.



Le **PST 4** dit qu'il faut insister
sur la **prévention**
des risques pour la santé au travail

Il dit qu'il faut s'occuper
de la santé des femmes au travail.



Le **PST 4** dit qu'il faut prendre en compte
des nouveaux risques, comme :

- le changement du climat
- des crises comme les crises sanitaires.

Lutter contre les accidents graves et mortels

Il y a eu 700 accidents mortels
au travail en 2021.

Ce nombre est stable depuis 2010.

Ces accidents ont les mêmes caractéristiques :

- ils touchent des personnes fragiles,
à cause par exemple :
 - de leur âge
 - de leur manque d'expérience
- il s'agit de morts qu'on aurait pu
éviter le plus souvent
- ils concernent surtout
certains secteurs professionnels comme :
 - les industries du transport
 - les industries de l'électricité ou du gaz...

Le **PST 4** prévoit 27 actions concrètes
pour éviter les accidents graves et mortels.



D'autres travaux se poursuivent pour améliorer les conditions de travail

Au niveau national

Un plan spécial a été créé en 2022
pour éviter les accidents graves et mortels.

Au niveau national, il existe aussi
un **Conseil d'Orientation
des Conditions de Travail** ou **COCT**.

En 2021, le **COCT** a fait
presque 90 réunions pour réfléchir
sur les conditions de travail.



Au niveau régional

16 plans pour la santé au travail se sont développés
dans les régions françaises en 2022.

Dans les secteurs professionnels et dans les entreprises

Beaucoup de textes
ont été signés dans les entreprises
et les secteurs professionnels.
On appelle ces secteurs professionnels
des **branches professionnelles**.
Ces textes pour lesquels tout le monde
est d'accord s'appelle des **accords**.

En 2021, **11 000 accords signés**
avaient une partie sur la qualité
de vie et les conditions de travail.

Cela fait 3300 accords de plus qu'en 2020.





Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#)

avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon

Nous remercions vivement Marc, Didier et Alain, de la Résidence de la Lande à Betton (35) pour la relecture et la validation du document.